

Vannes, le 14 janvier 2010

LE SAVIEZ-VOUS ?

Trouver rapidement une location : Quelques trucs et astuces !

Il est souvent difficile de trouver une location, et, une fois le logement trouvé, il est aussi compliqué de connaître les démarches à effectuer. En quelques clics, LocService.fr permet de trouver son logement et des informations concrètes pour réussir sa location.

Pour trouver votre logement, rien de plus simple. Inscrivez-vous sur LocService.fr, une nouvelle location de particuliers à particuliers y est proposée toutes les neuf minutes.

Après avoir défini précisément votre recherche, votre dossier est transmis aux propriétaires qui disposent d'une location similaire à votre demande. Pour seulement 12 euros vous évitez les frais d'agences et votre demande reste valable jusqu'à ce que vous trouviez votre location. Au lieu de courir d'agences immobilières en agences immobilières, de consulter une multitude d'annonces souvent périmées et de perdre votre temps au téléphone pour vous entendre dire « c'est déjà loué », attendez sereinement d'être contacté par un propriétaire qui a déjà connaissance de votre dossier.

En vous rendant sur l'onglet « Cote des loyers », vous aurez une idée précise des prix pratiqués par ville, par type de bien et par surface. Vous pourrez ainsi comparer votre budget avec les loyers pratiqués sur le marché.

Une fois le logement trouvé, les démarches ne sont pas toujours simples. Pour vous faciliter la vie, rendez-vous sur le « Guide de la location » de LocService.fr. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour réussir votre location : les documents à fournir, pourquoi et comment rédiger un bail, la caution, les assurances, la Garantie des Risques Locatifs, l'indice de référence des loyers, le calcul de révision de ce loyer ou encore les procédures en cas de litiges.



LOCService.fr
Location entre particuliers

Accueil Locataire Propriétaire Étudiant Cote des loyers **Guide de la location**

Guide de la location >> Réussir sa location >> Avant la signature du contrat de location

Réussir sa location

- Avant la signature du contrat de location
- Le contrat de location : le bail
- L'état des lieux
- Le dépôt de garantie
- La caution
- Les obligations du locataire et du propriétaire
- La Garantie des Risques Locatifs (GRL)
- Les assurances
- La location meublée
- La colocation
- La sous-location
- La fixation du loyer
- IRL : Indice de Référence des Loyers
- Calcul de révision du loyer
- Le paiement du loyer et des charges
- La répartition des charges entre propriétaire et locataire
- La fin de la location
- Les procédures en cas de litiges
- Organismes et Institutions pour le logement

Avant la signature du contrat de location

Le locataire : les documents à fournir

Une fois le rendez-vous obtenu pour une visite, le futur locataire doit être en mesure de fournir :

- Les attestations de revenus pour les trois derniers mois (fiches de paye, de pension, d'Assedic ou contrat d'embauche).
- Les quittances de loyers de sa précédente location.
- Les quittances d'électricité ou de téléphone.
- La déclaration d'impôt sur le revenu.
- Les coordonnées de son ancien propriétaire et de son employeur.
- Si besoin, les fiches de revenus de la personne qui se portera caution.

Le propriétaire : les documents à demander

Ce qui déterminera le choix du locataire est l'assurance de sa solvabilité. Dans la pratique, les propriétaires demandent le plus souvent aux locataires d'avoir des revenus équivalant à trois fois le montant du loyer et des charges.

Le propriétaire est en droit de demander :

- Les trois derniers bulletins de salaires.
- Une attestation de l'employeur ou le contrat de travail.
- Pour les non salariés : l'avis d'imposition ou la dernière déclaration de revenus.
- Les dernières quittances de loyer.
- Les coordonnées de l'ancien propriétaire, de l'employeur.
- La garantie d'une caution ou d'une banque.
- Un dépôt de garantie d'un mois de loyer maximum (pour les baux signés après le 9 Février 2008).

Le propriétaire ne doit pas oublier de tenir compte de tous les revenus du futur locataire y compris les allocations familiales, les pensions alimentaires ou les allocations logement.

Les interdictions

La loi interdit, sous peine de poursuites pénales, de pratiquer une discrimination liée à la race, la religion, les opinions politiques, les mœurs ou le sexe du demandeur. Un propriétaire refusant un logement pour une de ces raisons est passible de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

Amazez Google

Location Appartement
+ de 925 294 annonces de location Maison et appartement en location

Location
Explorimmo.com, vous allez trouver la location que vous cherchez !
www.Explorimmo.com

Trouver locataire idéal
Louez votre bien en toute sérénité, trouvez ici le locataire idéal !
www.Immobiliestour.org

Location Immo
Vous cherchez à louer une maison? Un appartement? pensez logici
www.logic-immo.com

Location Immobilière Particulier
Plus de 300 000 Visiteurs / mois : Louez vite à des Particuliers !
QuestFrance-Immo.com/App

Le Guide de la location de LocService.fr vous guide dans votre démarche

Pour trouver un logement, pensez LocService.fr !

A propos de LocService :

LocService.fr est un site de la société GoBoCom, SARL créée en 1997. Jusqu'en 2004, LocService a été exploité sur Minitel, et le site LocService.fr a été créé en juillet 2005.

Grâce à son concept original, LocService permet aux particuliers de louer rapidement appartement, maison, studio, chambre et meublé. Le locataire est contacté directement par des propriétaires qui s'engagent à proposer leur location sans aucun frais d'agence. Ces derniers sélectionnent librement leur futur locataire sans avoir à passer d'annonce immobilière. Beaucoup d'étudiants utilisent LocService pour trouver plus facilement un logement lors de la rentrée ou à toute autre période de l'année.

Pour plus d'informations : www.locservice.fr

Contacts presse



LocService

Richard Horbette
presse@locservice.fr



Oxygen

Caroline Vatan Camara / Pauline Moreau
01 41 11 35 43 / 37 77
cvatan@oxygen-rp.com / pmoreau@oxygen-rp.com